

Objet : reconvoction CTL du 6 novembre et dialogue social à la DRFiP 31

Monsieur le directeur régional,

Nous n'avons pas siégé au CTL convoqué en première lecture le 17 octobre dernier. Aujourd'hui notre absence dans cette instance est toujours motivée par de nombreux éléments notamment en matière de dialogue dit social et nous ne pouvons pas accepter le traitement que vous réservez aux élus de la CGT.

Les suppressions d'emplois et les emplois vacants sont réellement des sources de stress et de souffrances pour beaucoup de nos collègues. Ceci est un fait !
Ajoutons à cela votre volonté permanente d'imposer des désorganisations et des expérimentations aux seuls bénéficiaires des carrières des directeurs.

Nous avons cru comprendre que, selon vous, les difficultés et le mal-être des collègues devaient trouver une solution dans le « management » et l'encadrement. **Nous vous demandons de veiller à ce que l'ensemble des collègues de tous les services soient traités de la même façon en fonction de règles identiques et avec la plus grande humanité dans leur application.**

Plusieurs exemples récents sur lesquels nous avons été obligés d'intervenir dans le département contredisent ces principes :

- une chef de service, nouvellement nommée, a essayé de recueillir des renseignements très personnels sur les agents (numéro de sécurité sociale, employeur du conjoint, enfants non à charge...). Nous avons dû demander l'intervention de la direction pour faire cesser ce fichage illégal ;
- dans un autre service, une poignée d'agents se voit imposer des règles (en matière de congés) qui n'existent pas, pointant ainsi du doigt quelques collègues rencontrant des difficultés personnelles et les obligeant à quémander une dérogation à une règle fantôme ;
- seule notre intervention a permis de reporter une réparation sur des canalisations d'eau en fin d'après-midi pour empêcher qu'un bâtiment entier soit privé d'eau toute une journée ;
- nous avons également été témoins et avons dû intervenir à plusieurs reprises lors de ce que nous pourrions qualifier d'abus d'autorité : quand une responsable de division impose à ses agents de lui communiquer leur mot de passe et se permet de les changer en leur absence ou quand une chef de service demande à un agent d'ouvrir les accès au portail métier pour permettre à des agents en renfort ou des auxiliaires de travailler sous leur session...

Nous pourrions ainsi multiplier les exemples dont nous estimons que vous êtes responsable, si ce n'est par vos ordres, du moins par votre attitude autoritaire.

Sur les comités techniques locaux :

Nous constatons que vous multipliez les points non soumis au vote. Cela illustre encore votre obstination à ne pas ouvrir de négociations comme vous y étiez obligé le 2 février dernier à l'occasion du dépôt de préavis de grève pour la venue du directeur général à Toulouse le 9 février dernier.

Mais, surtout, nous vous avons plusieurs fois signalé que la teneur des documents n'était pas de nature à permettre un débat libre et éclairé. Même si, lors du dernier CTL, vous avez tenté d'expliquer ce fait par un manque d'effectif dans les services de direction, ce que nous pouvons comprendre, **nous ne pouvons pas accepter que ces documents deviennent parfois des simples « copier /coller » (comme lors du dernier CHSCT) ou des tableaux sans aucune analyse de votre part (comme le point budgétaire ou ménage de ce CTL).**

Est-ce une tentative d'adéquation de la documentation à notre temps de préparation divisé par deux ?

Il est plus légitime de déduire que ces CTL ne vous servent qu'à cocher la case dialogue social.

Nous avons, maintes fois, démontré que **nous pouvions débattre du fond pour peu que la discussion puisse déboucher sur des améliorations de la situation des personnels et des services ainsi que des revendications légitimes.** Notre participation aux débats de cette instance, vérifiable en ré-écoutant les enregistrements, ne se résume d'ailleurs pas à la lecture de nos liminaires !

Nous constatons depuis quelques mois que cette instance ne permet plus cela.

Dans les points à l'ordre du jour de ce CTL :

– **Sur les ponts naturels**, nous vous rappelons que la CGT défend le service public et le libre arbitre des collègues pour l'utilisation de leurs jours de congés dans le respect de la continuité du service public. Toutefois, cette année, nous notons une amélioration dans les précisions des modalités concernant les agents PACTE, Berkani, apprentis. En effet, cette année nous ne serons pas obligés de vous rappeler les règles concernant ces collègues. **Cependant, nous vous trouvons mesquins pour les auxiliaires et nous vous demandons de les faire bénéficier des mêmes autorisations d'absences.** Nous ne serions pas rentrés dans le débat des dates mais nous avons constaté votre méconnaissance du calendrier des vacances scolaires. Est-il judicieux de proposer un pont le jour de la reprise des vacances scolaires de printemps ?

– **Sur la mise en œuvre des engagements pris par la direction suite au CTL contrôle fiscal externe du 3 octobre 2016** : pour rappel, ce CTL s'est tenu à la seule demande des organisations syndicales mais, déjà, à cette époque, vous avez refusé de discuter de l'intégralité de la chaîne de travail : de la création à la gestion des dossiers en passant par le contrôle pour finir par le recouvrement. Aujourd'hui, hormis le fait que les fiches reprennent le relevé de décisions du CTL initial (du 24/10/2016), il n'y a pas de réel bilan un an après. Pire, il n'est toujours pas question des pôles de contrôle des revenus patrimoniaux (PCRP). À l'époque, ils n'avaient que quelques semaines d'existence et vous nous aviez refusé le débat. Un an après, c'est toujours pareil !

– **Sur le point budgétaire**, alors que plusieurs services n'ont plus de matériel et que vous annoncez toujours plus de restructurations nécessitant des travaux, vous vous contentez de nous fournir un tableau sans aucun commentaire !

– Vous avez inscrit **un point sur le ménage**. Nous voulons vous rappeler que c'est uniquement grâce à la mobilisation et au courage des salariés de cette entreprise de nettoyage que vous avez accepté de vous pencher sur ce dossier. Alors que les conditions de travail de l'ensemble des agents de la DRFiP sont de votre responsabilité, il aura fallu plusieurs jours de grèves médiatisés et l'intervention de la CGT et de la préfecture pour que vous considériez ce problème. Cependant, le simple tableau que vous avez communiqué pour la tenue de ce CTL ajouté aux commentaires de la direction lors de la réunion de présentation de la campagne DUERP (« *le ménage est mieux avec la nouvelle société !* ») nous confirme la légèreté avec laquelle vous avez traité ce dossier !!!

Concernant les dossiers locaux :

– **Fermures annoncées des trésoreries d'Aspet et d'Aurignac** : Tout d'abord, nous souhaitons dénoncer l'attitude de vos représentants lors de la réunion du 18 octobre à la mairie d'Aurignac. Nous étions présents à l'invitation des élus. Nous ne souhaitons pas intervenir lors de cette réunion. Mais la multiplication de contre-vérités nous a contraint à prendre la parole, autorisés en cela par M. le maire d'Aurignac. Nous avons eu droit à une démonstration d'agressivité de la part de la direction, assumant « *non, je ne serai pas poli* » et allant jusqu'à refuser de nous saluer...

De plus, sur un sujet qui n'avait absolument rien à voir, un de vos émissaires nous coupe la parole pour dire : « il y avait un CTL hier, vous n'y étiez pas. Vous avez choisi de boycotter ».

Ajoutons, enfin, que la direction a expliqué aux élus qu'elle n'avait pas connaissance des transferts de compétences entre collectivités !!! Et comble, la direction n'aborde jamais la situation des services qui accueilleront les missions transférées !!!

À l'écoute des nombreuses explications des élus et à l'exemple de vos homologues de la direction de la Poste qui ont abandonné leurs projets à Aspet et Saint-Gaudens, **nous vous demandons de renoncer à ces projets de fermetures et de procéder à un véritable moratoire sur notre service public de proximité.**

– **Fusion des SIP** : Des groupes de travail ont eu lieu dans les services pour préparer la fusion. La CGT s'était exprimée pour expliquer aux collègues les limites de ces réunions que nous considérons comme une pseudo concertation compte tenu des faibles marges de manœuvres budgétaires et de l'organisation type que les directions déploient dans les départements. La suite a montré que nous ne nous étions pas fourvoyés ! Le dossier a été présenté en CHSCT, avec des éléments minimalistes qui n'ont pas permis aux représentants des personnels de rendre un avis sur le dossier. De surcroît, certains plans présentés aux représentants des OS ont été remis en cause quelques jours après par les responsables de services du Mirail. Enfin, l'inspecteur santé et sécurité avait rendu un avis sur la fusion des SIP qui était disponible le jour du CHSCT. Il n'a pas été remis aux représentants des personnels sous des prétextes obscurs (officiellement la direction ne l'avait pas mais un de ses représentants a présenté un plan qui était inclus dans ce rapport. Nous sommes, comment dire, dubitatifs). **Nous vous rappelons qu'en tant que directeur, vous êtes responsable de la santé et des conditions de travail des agents du département. À ce titre, vous vous devez de les défendre !**

Par ailleurs, nous vous rappelons que nous sommes élus des personnels. Nous déplorons votre attitude lors du CTL du 4 octobre. Vous avez perdu votre sang froid. Votre colère, injustifiée, s'apparente clairement à une agression vis-à-vis des représentants des personnels. Comportement inadmissible pour un directeur ! **Nous refusons que cela devienne le mode privilégié de communication de l'équipe directionnelle** comme nous l'avons malheureusement constaté, à nouveau, le 18 octobre dernier à Aurignac. Les divergences de vue n'excluent pas le respect. Et force est de constater que votre attitude personnelle influe de manière négative sur certains encadrants...

Nous souhaitons également éclaircir une question qui nous préoccupe. **Lors de votre prise de fonction, vous vous étiez engagé à ne plus pratiquer de bilatérales.** Or nous voyons revenir cette pratique déplorable. À l'orée de 2018, nous ne voudrions pas y voir autre chose que de la maladresse.

Enfin, nous sommes aujourd'hui engagés dans une mobilisation contre le projet néo-libéral de refonte de notre société d'Emmanuel Macron. Vous avez pu le constater vous-même les taux de participation des personnels de la DRFiP 31 aux journées interprofessionnelles des 12 septembre et 10 octobre sont importants.

Monsieur le directeur, nous vous demandons de revoir la façon dont vous animez le dialogue dit social dans ce département. Cela commence, avant tout, par le respect des représentants des personnels et l'ouverture de véritables négociations sur la base des revendications des personnels en matière de salaires, d'emplois, d'exercice des missions et de maillage territorial.

Monsieur le directeur, nous vous demandons de **répondre à tous les sujets évoqués** dans ce courrier et d'**ajouter ce dernier au procès verbal du CTL de ce jour** comme vous avez accepté celui de nos camarades de Solidaires Finances publiques lors du CTL du 4 octobre dernier.

Salutations militantes,

Pour les élus CGT Finances Publiques 31 au CTL,

Séverine Bolognesi Fourcade
Secrétaire CGT Finances Publiques 31

